



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

(Modifie la décision n° 140/2022 visée en Sous-Préfecture le 02/03/2022  
pour cause d'erreur matérielle)

*En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur POUSSE Teddy en tant qu'agent d'entretien du 28 février au 31 mars 2022,
- Madame RAMOND Éva en tant qu'agent d'accueil du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril 2022,
- Monsieur RAVEAUX Quentin en tant que serveur en restauration du 1<sup>er</sup> au 10 mars 2022,
- Monsieur NICOLAU Ian en tant que serveur en restauration du 4 au 6 mars 2022,
- Madame ZENNEVORT Lucie en tant que serveuse en restauration du 5 au 6 mars 2022,

Fait à Jonzac,

Le **03 MARS 2022**

Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,  
le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON